



Prévention des morsures

Les modèles étrangers

Des pays comme la Suisse, l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Canada ont misé sur la prévention et la formation plutôt que sur la catégorisation des races.

Petit tour d'horizon des approches adoptées hors de France.

Exemples de prévention des morsures de chiens dans d'autres pays

Les approches de prévention des morsures de chiens varient selon les pays, mais plusieurs modèles étrangers mettent l'accent sur l'éducation, la responsabilisation des propriétaires et la formation, plutôt que sur des mesures strictement restrictives ou basées sur la race.



Suisse : Priorité à la prévention éducative

Programmes scolaires de prévention : Le canton de Neuchâtel a mis en place un programme de prévention dans les écoles (PAM – Prévention des Accidents par Morsures de chiens) destiné principalement aux enfants. Ce programme vise à leur apprendre à adopter les bons comportements en présence d'un chien, qu'il soit familial ou inconnu.

Résultats : Depuis l'introduction de ce programme, le nombre d'enfants mordus par un chien connu a diminué de 31 %, et le nombre total de morsures sur les enfants a baissé de 16 %⁷. L'efficacité de la prévention basée sur l'information et la formation est donc démontrée.

Formation des propriétaires : Si l'obligation fédérale des cours pour nouveaux détenteurs de chien a été levée en 2017, dans certains cantons comme Lucerne, Neuchâtel ou Fribourg, une formation obligatoire et validée par un test est imposée aux nouveaux propriétaires de chiens, afin de prévenir les comportements à risque. Treize cantons ont officiellement choisi l'absence de réglementation ciblant certains types ou races de chiens, privilégiant l'évaluation du comportement individuel

Italie : Abandon de la législation fondée sur la race

Législation spécifique : L'Italie a adopté en 2003 une ordonnance sur les chiens "potentiellement dangereux" (Sirchia's Ordinance), qui imposait des mesures restrictives selon la race.

Bilan : Les études montrent que ces mesures n'ont pas eu d'effet significatif sur la diminution des morsures. La tendance à la baisse des morsures était déjà amorcée avant la loi et la législation basée sur la race n'a pas apporté de bénéfice mesurable en termes de prévention.

Nouveau modèle (depuis 2009) : L'approche est recentrée sur la responsabilité individuelle du propriétaire, indépendamment de la race. Les mesures obligent à la tenue en laisse, à la muselière selon le contexte, et à une interdiction de dresser un chien à l'agressivité. La dangerosité est évaluée individuellement.





Pays-Bas : Evaluation et fin de la liste noire

Liste de chiens à risque : Les autorités néerlandaises envisagent de dresser une liste de races considérées comme « à haut risque », avec des règles plus strictes pour les propriétaires (formation obligatoire, laisse courte, muselière dans certains espaces).

Expérience de la "liste noire" (1993–2008) : Une interdiction ciblant les pitbulls et autres races n'a pas induit de diminution du nombre ou de la gravité des morsures, ni fait disparaître ces chiens du territoire.

Abandon du modèle racialisé : Depuis 2009, la loi n'établit plus de distinction par la race. Après un incident, le chien incriminé fait l'objet d'une évaluation comportementale individualisée.

Mesures en cas de morsure : Un chien de la liste peut être euthanasié après une première morsure grave. Il est aussi recommandé de créer une administration centrale des incidents de morsures et de permettre les signalements anonymes de situations dangereuses.

Allemagne : Réglementations variables mais tendance à la formation

Formation et réglementation variable : Les mesures varient selon les Länder, mais la tendance est à la responsabilisation des propriétaires et à la prévention par la formation, plutôt qu'à la seule restriction raciale.

Obligations fréquentes : Enregistrement obligatoire des chiens, évaluation comportementale après morsure, port de la muselière dans de nombreux espaces publics, formation des détenteurs selon les Länder.

Prévention sanitaire : L'accent est mis sur la gestion des risques sanitaires (*rage, tétanos*) après morsure, avec des protocoles précis pour la prise en charge des victimes.

Tendance générale : Accent mis sur la responsabilisation des propriétaires, la gestion en espace public (laisse/muselière), et la traçabilité des chiens et incidents plutôt que l'élimination par race.



Canada (Calgary) : Modèle de gestion centralisée et responsabilisante

Modèle de Calgary : La ville de Calgary est citée en exemple pour sa politique de prévention axée sur l'éducation des propriétaires, la responsabilisation, la déclaration obligatoire des morsures et la gestion centralisée des incidents. Ce modèle a permis de réduire significativement le nombre de morsures, sans législation basée sur la race.

- **Système d'immatriculation universel** : Chaque chien doit être enregistré, ce qui permet la traçabilité, la gestion centralisée des incidents et l'intervention rapide lors de morsure.
- **Déclaration obligatoire et base de données des morsures** : Permet d'identifier efficacement les animaux problématiques, de responsabiliser les propriétaires et d'investir les recettes des licences dans la prévention, la médiation et les services vétérinaires municipaux.
- **Résultat** : La politique s'est traduite par une nette réduction du nombre de morsures, alors que les débats sur la race perdurent sans effet concret sur la prévention.
- **Laisse et surveillance** : Enjeux centraux selon les vétérinaires comportementalistes au Québec et ailleurs au Canada ; la majorité des morsures sont causées par des chiens non tenus en laisse, indépendamment de la race.





États-Unis (Baltimore)

Baltimore : La stratégie est similaire, misant sur l'éducation, la réglementation des propriétaires et la gestion des incidents plutôt que sur des interdictions de races spécifiques.

Points communs et tendances internationales

- **Efficacité de l'éducation** : Les formations scolaires, campagnes de sensibilisation et éducation des détenteurs ont un effet direct et mesurable sur la réduction du risque, validé par plusieurs études scientifiques.
- **Faible efficacité des lois raciales** : Les expériences étrangères convergent pour conclure que la catégorisation des chiens par la race "dangereuse" n'a pas réduit les morsures. Les politiques modernes tendent à privilégier l'évaluation individuelle et la responsabilité des propriétaires.
- **Gestion centralisée des incidents** : Les systèmes type Calgary permettent une action réactive, ciblée et efficace, en balayant les préjugés liés à la race au profit de la prévention et de la formation.



Synthèse

Ces exemples montrent que l'information, la formation et la responsabilisation sont les piliers incontournables d'une politique efficace de prévention des morsures de chiens.

Ils confirment que les législations fondées sur l'éducation sont non seulement plus acceptables socialement, mais aussi plus efficaces que les législations restrictives ou raciales.





Plus d'infos et ressources :

lechienmonami.fr

Pour toute question :

contact@lechienmonami.fr